
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE HISCOCK-LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{ER} AVRIL – 30 JUIN 2003)

160

ANDORRE

12 mai 2003. **Coprince.** Joan Enric Vives Sicília, 54 ans, est nommé évêque d'Urgel, succédant à Mgr Joan Martí Alanis, 75 ans, qui occupait le siège depuis le 31 janvier 1971. Le nouvel évêque devient donc le coprince spirituel du petit État pyrénéen, l'autre coprince étant le président de la République française en tant que successeur des comtes de Foix (<http://rulers.org>).

BELGIQUE

25 avril 2003. **Islam.** Un arrêté royal fixant la liste des 17 membres de « l'exécutif des musulmans de Belgique » est publié afin de lui donner un nouveau souffle. L'Islam est reconnu depuis 1974. En 1998 avait été élue, pour dix ans, une assemblée générale des musulmans de Belgique. Elle devait désigner un exécutif de 17 membres pour cinq ans. En janvier 2003, un

nouvel exécutif avait été élu après des conflits (*Le Monde*, 25 avril 2003).

18 mai 2003. **Élections législatives.** Anticipées d'un mois « pour des raisons techniques », les élections législatives du 18 mai traduisent une spectaculaire percée des socialistes, qui tirent le profit de leur modernisation, avec un gain de 15 sièges, et une déroute des Verts : entrés au gouvernement il y a quatre ans sur fond de scandale du poulet à la dioxine, les Verts flamands d'AGALEV perdent la totalité de leurs 9 sièges n'atteignant pas les 5 %, tandis que les Verts francophones d'Écolo tombent de 11 à 4 élus. Ce scrutin a, par ailleurs, été marqué par un nouveau résultat record de l'extrême droite flamande du Vlaams Blok qui passe de 15 à 18 élus. Le parti libéral flamand (VLD) du Premier ministre Guy Verhofstadt, à la tête depuis 1999 d'une coalition arc-en-ciel (libéraux, socialistes, écologistes) qui a éclaté quinze jours avant le scrutin à la suite du

* Université de Poitiers – UMR 6567 CECOJI.

ASSEMBLÉE

Inscrits	7 570 580
Votants	6 936 869 (91,6 %)*
Blancs et nuls	364 671 (5,26 %)
Suffrages exprimés	6 572 198

	<i>votants</i>	<i>voix en %</i>	<i>nbre de sièges</i>
VLD (libéraux flamands)	1 009 223	(15,36 %)	25 (+4)
PS (socialistes francophones)	855 992	(13,02 %)	25 (+6)
MR (libéraux francophones)	748 954	(11,40 %)	24 (+6)
SPA (socialistes flamands)			
(coalition avec Parti Spirit)	979 750	(14,91 %)	23
CD&V (chrétiens-sociaux flamands)	870 749	(13,25 %)	21
VL-BLOK (Bloc flamand)	761 407	(11,59 %)	18
CDH (chrétiens-sociaux francophones)	359 660	(5,47 %)	8
Écolo (Verts francophones)	201 123	(3,06 %)	4
N-VA (Nouvelle alliance flamande)	201 399	(3,06 %)	1
Agalev (Verts flamands)	162 205	(2,47 %)	0
Autres	421 736	(6,41 %)	1**

* Le vote est obligatoire sous peine d'amende

** Front national

161

SÉNAT

Inscrits	570 580
Votants	6 934 678 (91,6 %)
Nuls	383 158
Suffrages exprimés	6 551 519

	<i>votants</i>	<i>voix en %</i>	<i>nbre de sièges</i>
SPA (Socialistes flamands)	1 013 560	(15,47 %)	7
VLD (Libéraux flamands)	1 007 868	(15,38 %)	7
PS (Socialistes francophones)	840 908	(12,84 %)	6
CD&V (Chrétiens-démocrates flamands)	832 849	(12,71 %)	6
MR (Libéraux francophones)	797 763	(12,15 %)	5
VL-BOK (Bloc flamand)	741 940	(11,32 %)	5
CDH (Chrétiens sociaux francophones)	362 708	(5,54 %)	2
ECOLO (Verts francophones)	208 868	(3,19 %)	1
VIVANT	36 421	(0,56 %)	1
Autres	713 637	(7,84 %)	0

départ des ministres Écolos protestants contre les vols de nuit à Bruxelles, totalise 25 sièges (+4) et les libéraux francophones (MR) du ministre des Affaires étrangères Louis Michel, 24 (+6). Les chrétiens démocrates (CDV) confirment leur mauvais résultat d'il y a quatre ans, lorsqu'ils avaient été exclus du pouvoir alors qu'ils participaient aux gouvernements presque sans interruption depuis 1944 (cf. *RE*, 91, 1999) (*Les Échos*, 16-17 mai 2003; *Le Figaro*, 17-18 et 19 mai 2003; *Libération*, 8 janvier, 17-18, 19 mai 2003; *Le Monde*, 10 janvier, 6, 17, 20, 21 et 25-26 mai 2003; *Courrier international*, 15 mai 2003).

GRANDE-BRETAGNE

20 juin 2003. **Lord Chancelier.** L'atteinte au principe de la séparation des pouvoirs que constituait le Lord Chancelier – membre du gouvernement, président de la Chambre des Lords *ex officio*, plus haute autorité judiciaire du royaume – va cesser. La fonction, créée il y a près de quatorze siècles, en 605, avec Angmendus comme premier titulaire, est supprimée de façon inopinée par le Premier ministre Tony Blair à la faveur d'un remaniement ministériel. Jusqu'à la période moderne, le Lord Chancelier était le secrétaire particulier et le directeur de conscience du roi. La fonction était occupée par Lord Derry Irvine of Laing, troisième personnage de l'État après le roi et l'archevêque de Canterbury.

Coiffé d'une perruque en crin de cheval, vêtu d'une robe rouge à col d'hermine, il était seul habilité à s'asseoir sur le *woolsack*, un coussin de velours rouge bourré de laine de mouton, qui symbolisait la richesse du royaume au

Moyen Âge. Lors de la cérémonie d'ouverture du parlement, il apportait au roi le « gracieux discours » rédigé par le Premier ministre, avant de redescendre les marches à reculons, opération parfois périlleuse pour son équilibre...

Il est remplacé par Lord Charles Falconer qui devient ministre des Affaires constitutionnelles et a la charge des affaires écossaises et galloises.

Le Lord Chancelier ne présidera plus la Chambre des Lords, qui élira son speaker, et celle-ci perdra son pouvoir juridictionnel au profit d'une Cour suprême à l'américaine que formeront les Law lords.

D'autre part, les juges britanniques seront nommés par une commission indépendante (*Libération*, 13, 14-15 juin 2003; *Le Monde*, 5, 15-16 juin 2003; *The Guardian*, 13 juin 2003; *Le Point*, 20 juin 2003; *Courrier international*, 26 juin 2003; www.guardian.co.uk; www.telegraph.co.uk).

HONGRIE

12 avril 2003. **Référendum.** Si les Hongrois ont voté très favorablement en faveur de l'adhésion à l'Union européenne avec 83,76 % de *oui*, la participation a été mauvaise: 45,6%. Cette abstention s'explique par un résultat qui semblait acquis d'avance, une médiocre campagne gouvernementale, et l'absence d'implication de la FIDESZ, principal parti d'opposition de droite. Seule l'extrême droite s'opposait. L'abstention a surtout été forte dans l'est du pays (*Libération*, 22 octobre et 10 décembre 2002, 22-23 février et 14 avril 2003; *Le Monde*, 10, 13-14 et 15 avril 2003; *Courrier international*, 17 avril 2003; www.ifes.org).

Inscrits	8 042 272	
Votants	3 666 715 (45,59 %)	
Nuls	17 998	
Suffrages exprimés	3 648 717	
	<i>votants</i>	<i>voix en %</i>
OUI	3 056 027	83,76 %
NON	592 690	16,24 %

ITALIE

18 juin 2003. **Responsabilité pénale.** Le parlement adopte un amendement constitutionnel, résultat de la proposition de loi Lodo Maccanico (ancien ministre à l'origine de l'initiative) suspendant tout procès pénal concernant les plus hautes charges de l'État (président de la République, présidents des chambres, président de la Cour constitutionnelle et président du Conseil) pour la durée du mandat, y compris pour les délits antérieurs à la prise de fonction. Les délais de prescription seront suspendus. Les Italiens ont parlé de « paquet Chirac ». Ce texte a été voté sur l'initiative du président du Conseil, Silvio Berlusconi, harcelé par les affaires judiciaires depuis son élection. La Cour constitutionnelle a été saisie de la conformité de cette loi.

Les députés ont adopté cette disposition par 303 voix contre 17 et 13 abstentions, l'opposition ayant décidé de quitter l'hémicycle.

Inculpé de corruption de magistrats, le président du Conseil italien ne s'est pas présenté devant le tribunal de Milan le 25 juin. Le parquet a alors invité le tribunal à saisir la Cour constitutionnelle sur la validité de cette réforme.

D'autre part, des organisations de gauche réunissent les signatures pour un référendum abrogatif (*Libération*, 8, 28 mai, 6 et 18 juin 2003; *Le Monde*, 25-26, 31 mai, 19, 20, 27 juin et 2 juillet 2003; *Courrier international*, 7, 22 mai et 26 juin 2003).

163

LITUANIE

10 et 11 mai 2003. **Référendum.** Douze ans après avoir arraché son indépendance à l'URSS, la Lituanie dit *oui* à l'Europe à une très large majorité : plus de 90 % de *oui*. Le taux de participation a été de 63,3% (*Le Figaro*, 12 mai 2003; *Le Monde*, 10 et 21 mai 2003; www.ifes.org).

Inscrits	2 631 252	
Votants	1 665 565 (63,30 %)	
Nuls	20 511	
Suffrages exprimés	1 645 054	
	<i>votants</i>	<i>voix en %</i>
OUI	1 497 602	91,04 %
NON	147 429	8,96 %

RUSSIE

15 mai 2003. **Laïcité.** La Chambre de cassation de la Cour suprême de Russie décide d'autoriser les musulmanes à figurer la tête couverte d'un foulard sur leurs papiers d'identité, considérant que le décret du 15 septembre 1997 sur les documents d'identité porte atteinte à la liberté du culte (*Courrier international*, 5 juin 2003).

UNION EUROPÉENNE

164

Avril-juin 2003. **Convention « Constitution ».** La Convention pour l'avenir de l'Europe présidée par Valéry Giscard d'Estaing achève son travail entamé depuis le 28 février 2002, grâce à l'habileté de celui-ci qui a dû faire face à une campagne d'hostilité britannique, à des frondes des petits États s'inquiétant de la réduction de la taille de la Commission, aux critiques de Romano Prodi, aux contestations sur les références à l'héritage religieux, au refus de 9 États de renégocier le « paquet de Nice ».

Le 6 juin le projet obtient un large consensus des 105 conventionnels ; seul le gouvernement espagnol a maintenu son opposition. Le 13 juin, le projet définitif est adopté et le 20 juin il est présenté officiellement au Conseil européen de Thessalonique avant que la conférence intergouvernementale ne tranche définitivement à la mi-octobre.

Rien n'est encore terminé car la nouvelle constitution devra être ratifiée par les États membres, or certains pourraient utiliser la voie – risquée – du référendum, dont peut-être la France.

Le projet prévoit la fin de la présidence tournante de l'Union euro-

péenne, le Conseil européen élisant un président pour deux ans et demi, les différents conseils des ministres étant présidés par un ministre pour un an avec un système de rotation « égale » entre États. Un ministre des Affaires étrangères, nommé à la majorité qualifiée par le Conseil, est prévu. La Commission comptera quinze membres avec droit de vote, mais des commissaires sans droit de vote seront nommés pour que toutes les nationalités soient présentes. Le pouvoir de codécision du Parlement européen sera élargi et il aura le dernier mot sur toutes les dépenses européennes.

Les hypothèses de majorité qualifiée sont étendues. L'unanimité sera maintenue pour la politique étrangère et de sécurité commune, la fiscalité et quelques autres cas. La pondération devrait disparaître et faire place à un vote à la majorité des États représentant 60 % de la population. Un droit d'initiative populaire est offert à un million de citoyens afin d'inviter la Commission à soumettre une proposition sur un sujet donné. Enfin les instruments constituant l'Union européenne seront unifiés.

Ajoutons que le projet va intégrer la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui aura donc une valeur contraignante (*Libération*, 5-6, 26-27 avril, 17-18, 27 au 31 mai-1^{er}, 5 au 7-8, 12 au 21-22 et 27 juin 2003 ; *Le Monde*, 4 au 6, 24 au 26 avril, 17, 20, 28 au 30 mai, 3, 5 au 8-9, 12 au 15-16, 18, 20, 21-22 et 25 juin 2003 ; *Courrier international*, 19 juin 2003)

9 et 16 avril 2003. **Élargissement.** Par 458 voix contre 68 et 41 abstentions, le Parlement européen approuve l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres, dont l'adhésion

deviendra effective après la ratification des traités d'adhésion dans chacun des pays. Le 16 avril, les traités sont signés à Athènes.

Dans les votes par État, c'est la République tchèque qui a obtenu le moins grand nombre de voix (489 contre 39 et 7 abstentions) en raison de l'opposition de la CSU allemande à propos de l'attitude de Prague sur la question sudète. Chypre (507) et la Pologne (509) n'ont pas fait le plein des suffrages. Les autres États ont obtenu entre 520 et 522 voix sur 570 votants. Le CPNT et le Front national ont voté

contre tandis que l'UDF et les trotskistes s'abstenaient.

Les traités sont signés à Athènes le 16 avril.

Le 5 mai, les dix futurs membres participent à leur premier conseil comme observateurs. Ils peuvent intervenir dans les débats mais n'ont pas le droit de vote. De la même façon, 162 observateurs (69 PPE, 57 socialistes, 13 libéraux, 7 GUE, souverainistes et 1 Vert) sont accueillis au Parlement européen (*Libération*, 10, 16 au 18 avril, 3-4 mai 2003; *Le Monde*, 12, 16 au 18 avril, 7 mai 2003).